

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**TEXTE ISSU DE LA COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

Dossier n°099

**PROJET DE LOI N° /ALT PORTANT AUTORISATION DE
RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N°7462-BF SIGNE LE 14
FEVRIER 2024 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA)
POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'ACCELERATION DE LA
TRANSFORMATION DIGITALE DU BURKINA FASO (PACTDIGITAL)**

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;

Vu la Charte de la Transition du 25 mai 2024 ;¹

Vu la résolution² n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;³

Vu la résolution n°003-2022/ALT du 14 novembre 2022 portant règlement de l'Assemblée législative de transition ;⁴

a délibéré en sa séance du

et adopté la loi dont la teneur suit :

¹ Créer et insérer un 3^e visa et lire « Vu la Charte de la Transition du 25 mai 2024 ; »

² Ecrire « Résolution » avec un « r » minuscule

³ Remplacer le point « . » par un point-virgule « ; »

⁴ Créer et insérer un 5^e visa et lire « Vu la résolution n°003-2022/ALT du 14 novembre 2022 portant règlement de l'Assemblée législative de transition ; »

Article 1 :

Est autorisée la ratification de l'accord de crédit n°7462-BF⁵ signé le 14 février 2024 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale⁶ de développement⁷ (IDA) pour le financement du Projet d'accélération de la transformation digitale du Burkina Faso (PACTDIGITAL).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le

Le Président

Le Secrétaire de Séance

⁵ Ecrire « N° » avec un « n » minuscule

⁶ Ecrire « Internationale » avec un « i » minuscule

⁷ Ecrire « Développement » avec un « d » minuscule